

AVIS IMPORTANT

Nous prions nos amis de Jeter un coup d'oeil sur le date à laquelle expire leur abonnement. Cela nous oblige à la pénible nécessité de leur demander par lettre le montant de leurs souscriptions et de leurs arriérés, en nous faisant parvenir au temps dû, la somme qu'ils nous doivent.

L'Administration du COURRIER DU CANADA, 30, rue de la Fabrique, Québec.

QUEBEC

JEUDI, 31 AOUT 1899

LES PALINODIES

De Sir Richard Cartwright

III

En 1884, sir Richard Cartwright s'appuyait en ces termes sur le montant de taxes que le peuple de ce pays était appelé à payer. Il disait: "J'admets volontiers qu'à mesure que la population du pays augmente il est nécessaire et légitime d'augmenter considérablement les dépenses. Mais, M. l'Orateur, je le demande à la Chambre, cet état de choses est-il raisonnable? En 1867, lorsque la Confédération a été établie, le Canada avait une population totale de 3,575,000 ainsi que le démontre le recensement. L'ensemble des taxes que payait le Canada, à cette époque, était de \$13,500,000. En 1883, en ne comptant pas les sauvages, la population était probablement d'environ 4,200,000. Elle ne dépassait certainement pas 4,375,000 et l'après ces états plus élevés s'élevaient à \$35,800,000. Notre population n'a pas augmenté d'un million, ou à peu près d'un million, et nos taxes ont augmenté de \$22,300,000. En 1867 nos taxes étaient de \$4 par tête; en 1883 elles étaient de bien près de \$9 par tête. Ainsi, tandis que notre population a augmenté d'environ 30 pour cent, nos taxes ont augmenté d'environ 200 pour cent. Je dis qu'en matière de finances, vous pouvez presque sûrement amener cette proposition: Quand, sans qu'il y ait de guerre ou quelque autre cause extraordinaire semblable, vous voyez les taxes d'un pays augmentées très rapidement, augmentées d'une façon tout à fait disproportionnée à sa population, vous pouvez être sûrs que le gouvernement a commis des extravagances grossières, et, très probablement une corruption grossière." (Débats des Communes, 1884, p. 627.)

Sous le titre de taxes, sir Richard Cartwright désignait ici tout le revenu public, car en 1867-68 le revenu total était de \$13,987,928 et en 1887 le revenu total était de \$35,794,440. Cela n'était pas exact, car tout revenu n'est pas une taxe. Ce qui constitue vraiment la taxe en ce pays ce sont les droits de douane et d'accise. Cependant, pour les besoins de la comparaison, nous allons pour cette fois adopter la même base que sir Richard.

Voilà donc quel était le revenu total en 1896, dernière année du régime conservateur; il était de \$36,000,000 en chiffres ronds. En 1899, d'après sir Richard lui-même il a été de \$46,000,000. Soit une augmentation de \$10,000,000. Suivant la théorie de sir Richard cette augmentation est anormale, exorbitante. Car de 1896 à 1899 la population n'a augmenté que de 122,000 âmes environ, et les taxes ont augmentées de \$10,000,000. C'est-à-dire que la population a augmenté de 4 pour cent environ, tandis que les taxes ont augmenté de 27 pour cent environ pas en la guerre, ni aucun de ces événements extraordinaires mentionnés par sir Richard. Il ne nous reste donc plus qu'à appliquer au gouvernement dont sir Richard est membre les propres paroles de celui-ci: "Vous pouvez être sûrs que ce gouvernement a commis des extravagances grossières, et très probablement une corruption grossière."

Poursuivons notre revue. En 1890, sir Richard Cartwright soumettait à la chambre des Communes une motion de non-confiance où se liaient les lignes suivantes: "Que tous les mois après que soient retranchés et remplacés par les suivants: "La dépense totale ordinaire du Canada imputable sur le fonds consolidé, pendant l'année fiscale 1878 a été de \$23,519,301. "Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de \$17,813,338. "Que la totalité de la dépense ordinaire accusée en 1880 a été de \$36,917,834. "Que la taxation totale perçue au cours de la même année a été de \$30,613,522. "Que au cours des dix années expirées le 13 juillet 1889, la somme de \$262,812,878 a été prélevée sous forme de taxes réellement versées au trésor. "Que la dite taxation est énorme et excessive et qu'elle est de nature à diminuer la valeur des terres servant à la culture et à augmenter la dette de la classe agricole spécialement." (Débats des Communes, 1890, p. 2643.)

Dans cette motion sir Richard prenait le mot taxe dans son sens propre, et ne l'appliquait qu'au revenu des domaines et de l'accise. Nous allons le suivre encore sur ce terrain.

En 1880, le montant des taxes perçues avait été de \$30,613,522 et il trouvait cela énorme. En 1899 le montant des taxes perçues a été de \$34,505,374, et sir Richard cria bravo.

En dix ans, d'après la motion de sir Richard, de 1879 à 1889, le montant des taxes perçues avait été de \$262,812,878, soit une moyenne annuelle de \$26,281,287.

PROCES DREYFUS

Suite de la déposition du professeur Giery

L'avocat voudrait savoir si le général Mercier a voulu laisser entendre que l'écriture d'Estherazy est devenue plus ou moins semblable à celle de Dreyfus en 1894.

Le général répond qu'il n'a pas voulu exprimer d'opinion, mais il répète que M. Bertillon a prouvé que l'écriture d'Estherazy est devenue plus semblable à celle du bordereau.

M. Bertillon s'est levé pour parler, mais le président du tribunal, le colonel Foumest, s'est empressé de le faire se rasseoir. M. Bertillon a été forcé de reprendre son siège, sans avoir pu dire un mot.

M. GEORGE PICOT

un membre de l'Institut, a été appelé par la défense.

M. Demange, l'avocat du prisonnier, dit que M. Picot a été sommé de comparaître, parce qu'un mois dernier, il s'est engagé avec un attaché militaire étranger, au cours de la quelle il a été fait mention du document inséré dans le dossier par le général Mercier.

Le colonel Jouaust recommande au témoin d'être très prudent dans ses déclarations.

Après en avoir fait la promesse, M. Picot dit qu'il a eu une entrevue avec l'attaché militaire autrichien.

Le colonel Jouaust: "Mais vous ne pouvez continuer comme ça."

Le major Carrière, le commissaire du gouvernement, "Je dois protester au nom du gouvernement et de l'Etat contre l'indiscrétion commise par le témoin."

M. Picot recommença son témoignage, sans mentionner l'autrichien. Il dit qu'il a eu une entrevue avec un certain attaché militaire et que la conversation a tourné sur l'affaire Dreyfus. L'attaché a exprimé sa surprise de l'attitude incorrecte des officiers français.

Après avoir fait la promesse, M. Picot dit qu'il a eu une entrevue avec l'attaché militaire autrichien. Il dit qu'il a eu une entrevue avec un certain attaché militaire et que la conversation a tourné sur l'affaire Dreyfus.

Le général Delage a répété le témoignage qu'il a donné devant la cour de cassation, au sujet du frein hydro-pneumatique et de l'obus Rollin.

Dreyfus répondit qu'il a vu le frein hydro-pneumatique une fois à Bourges, une fois à l'école de guerre, mais qu'il ne l'a jamais vu en usage, parce que étant dans l'état-major général il n'était jamais présent à l'exercice du tir.

Le major Carrière proposa ensuite de faire s'élever la cour à huis clos, alléguant qu'il désirait soumettre au tribunal certains documents préparés par le bureau d'artillerie, contenant des informations qu'il n'était pas désirable de discuter en public.

Après une courte délibération, la cour accepta cette proposition, et permit aussi à la demande de la défense, que le major Hartman, de l'artillerie, soit présent afin qu'il puisse donner son témoignage sur lequel il veut prouver que Dreyfus ne peut pas avoir écrit les paragraphes concernant l'artillerie dans le bordereau.

Le "Star" annonce que le gouvernement fédéral a porté à six mille piastres le salaire de M. O'Gillivie, administrateur du Yukon.

La récolte du Nord-Ouest est aux trois quarts faite et elle est excellente.

La Cie du Pacifique a décidé d'augmenter son matériel de deux mille chars d'une capacité de mille boisseaux chacun, pour transporter la récolte de l'Ouest.

Le "Mail and Empire" dit que les rumeurs d'un gouvernement de coalition à Ontario ne sont pas fondées, mais ne sont pas fondées, mais que M. Hardy disparaîtra avant longtemps pour faire place à l'hon. M. Ross.

La grande exposition industrielle de Toronto a été officiellement inaugurée avant-hier, par le major-général Hutton et le lord-évêque Dinniel. La cérémonie eut lieu à 2 heures de l'après-midi. Le général Hutton était accompagné de son aide-camp, le capitaine Bell, des lieutenants-colonnels Otter et Lessard.

On mande, d'une source officielle, que le gouverneur Dyer, du Rhode-Island, a nommé notre distingué compatriote, M. Aram J. Pothier, de Woonsocket, commissaire du Rhode-Island à l'exposition de Paris.

La législature du Rhode-Island a affecté un crédit de \$2,500 au budget de son commissaire, qui aura peut-être plus de préparation à ses fonctions; lesquelles, d'ailleurs, ne lui sont pas inconnues. M. Pothier avait rempli la même charge à l'exposition de 1880.

De l'eau pour Guérin

PROCES DREYFUS

Suite de la déposition du professeur Giery

L'avocat voudrait savoir si le général Mercier a voulu laisser entendre que l'écriture d'Estherazy est devenue plus ou moins semblable à celle de Dreyfus en 1894.

Le général répond qu'il n'a pas voulu exprimer d'opinion, mais il répète que M. Bertillon a prouvé que l'écriture d'Estherazy est devenue plus semblable à celle du bordereau.

M. Bertillon s'est levé pour parler, mais le président du tribunal, le colonel Foumest, s'est empressé de le faire se rasseoir. M. Bertillon a été forcé de reprendre son siège, sans avoir pu dire un mot.

M. GEORGE PICOT

un membre de l'Institut, a été appelé par la défense.

M. Demange, l'avocat du prisonnier, dit que M. Picot a été sommé de comparaître, parce qu'un mois dernier, il s'est engagé avec un attaché militaire étranger, au cours de la quelle il a été fait mention du document inséré dans le dossier par le général Mercier.

Le colonel Jouaust recommande au témoin d'être très prudent dans ses déclarations.

Après en avoir fait la promesse, M. Picot dit qu'il a eu une entrevue avec l'attaché militaire autrichien.

Le colonel Jouaust: "Mais vous ne pouvez continuer comme ça."

Le major Carrière, le commissaire du gouvernement, "Je dois protester au nom du gouvernement et de l'Etat contre l'indiscrétion commise par le témoin."

M. Picot recommença son témoignage, sans mentionner l'autrichien. Il dit qu'il a eu une entrevue avec un certain attaché militaire et que la conversation a tourné sur l'affaire Dreyfus.

Après avoir fait la promesse, M. Picot dit qu'il a eu une entrevue avec l'attaché militaire autrichien. Il dit qu'il a eu une entrevue avec un certain attaché militaire et que la conversation a tourné sur l'affaire Dreyfus.

Le général Delage a répété le témoignage qu'il a donné devant la cour de cassation, au sujet du frein hydro-pneumatique et de l'obus Rollin.

Dreyfus répondit qu'il a vu le frein hydro-pneumatique une fois à Bourges, une fois à l'école de guerre, mais qu'il ne l'a jamais vu en usage, parce que étant dans l'état-major général il n'était jamais présent à l'exercice du tir.

Le major Carrière proposa ensuite de faire s'élever la cour à huis clos, alléguant qu'il désirait soumettre au tribunal certains documents préparés par le bureau d'artillerie, contenant des informations qu'il n'était pas désirable de discuter en public.

Après une courte délibération, la cour accepta cette proposition, et permit aussi à la demande de la défense, que le major Hartman, de l'artillerie, soit présent afin qu'il puisse donner son témoignage sur lequel il veut prouver que Dreyfus ne peut pas avoir écrit les paragraphes concernant l'artillerie dans le bordereau.

Le "Star" annonce que le gouvernement fédéral a porté à six mille piastres le salaire de M. O'Gillivie, administrateur du Yukon.

La récolte du Nord-Ouest est aux trois quarts faite et elle est excellente.

La Cie du Pacifique a décidé d'augmenter son matériel de deux mille chars d'une capacité de mille boisseaux chacun, pour transporter la récolte de l'Ouest.

Le "Mail and Empire" dit que les rumeurs d'un gouvernement de coalition à Ontario ne sont pas fondées, mais ne sont pas fondées, mais que M. Hardy disparaîtra avant longtemps pour faire place à l'hon. M. Ross.

La grande exposition industrielle de Toronto a été officiellement inaugurée avant-hier, par le major-général Hutton et le lord-évêque Dinniel. La cérémonie eut lieu à 2 heures de l'après-midi. Le général Hutton était accompagné de son aide-camp, le capitaine Bell, des lieutenants-colonnels Otter et Lessard.

On mande, d'une source officielle, que le gouverneur Dyer, du Rhode-Island, a nommé notre distingué compatriote, M. Aram J. Pothier, de Woonsocket, commissaire du Rhode-Island à l'exposition de Paris.

La législature du Rhode-Island a affecté un crédit de \$2,500 au budget de son commissaire, qui aura peut-être plus de préparation à ses fonctions; lesquelles, d'ailleurs, ne lui sont pas inconnues. M. Pothier avait rempli la même charge à l'exposition de 1880.

De l'eau pour Guérin

Terrible accident

Neuf ouvriers tués et plusieurs blessés

Chicago, 29.—Les douze fermes en acier, pesant chacune 33 tonnes et destinées à supporter les superstructures du Coliseum, qu'on est en train de construire dans l'Yankee avenue à Chicago, se sont écroulées avec un fracas épouvantable. Neuf ouvriers ont été tués sur le coup; deux autres qui ont disparu, sont probablement ensevelis sous les décombres. Evidemment, quatorze blessés, dont quatre mortellement atteints sont à l'hôpital.

La douzième ferme au nord du bâtiment, avait été terminée dans la matinée, et la Pittsburg Bridge Company qui avait construit la charpente métallique du Coliseum, se préparait à livrer ce travail à l'entrepreneur général quand soudain sans que rien pût le faire prévoir, la douzième ferme mise en place s'est abîmée sur la onzième; celle-ci étant sur le poids s'est abîmée sur la dixième, et ainsi de suite, du nord au sud, ces énormes masses d'acier sont tombées les unes sur les autres comme des châteaux travaillant au sommet des fermes, à 40 pieds au-dessus du sol. Quand on les aperçut, les corps étaient affreusement mutilés, les têtes fêlées en bœuf, les membres tranchés net comme par un gigantesque couteau.

Une foule immense s'est immédiatement réunie autour de l'échafaudage et, malgré les efforts de la police, a gêné le travail de sauvetage auquel procédaient les pompiers et les ouvriers ayant échappé au désastre. Il est étonnant que le nombre des victimes n'ait pas été plus considérable, car il y avait plus de cinquante ouvriers travaillant au Coliseum. On ne sait à quelle cause attribuer l'accident, et il se passera sans doute plusieurs jours avant qu'on puisse l'expliquer.

La Banque Ville-Marie

Vente de certaines créances

L'hon. juge Curran a accordé deux requêtes de la banque Ville-Marie, présentées au nom des liquidateurs et demandant d'être autorisés à vendre certaines créances.

Par l'une de ces requêtes mises en vigueur par le tribunal, les liquidateurs ont été autorisés à vendre, au comptant, à l'exception de trois-vingt-cinq, sans aucune garantie, pas même de l'existence de la dette et aux risques et périls de l'acquéreur, les réclamations et créances que la banque Ville-Marie peut avoir contre:

1. Robert Duguay, faisant affaires dans la paroisse de la Bale du Père, sous la raison commerciale de J. N. Duguay et Cie, et étant: (a) une somme de \$15,358.84, par divers billets promissimoles au sujet desquels une obligation a été consentie à la banque Ville-Marie, devant le notaire J. L. Belcourt, le 10 août 1896, portant hypothèque sur divers immeubles, et enregistré le 29 septembre à Yamaska; (b) une autre somme de \$6,339.57 montant de deux billets promissimoles signés par le dit Robert Duguay dont l'un en date du 15 juillet dernier, à 4 mois, et l'autre en date du 24 juillet à 4 mois.

2. J. N. Duguay, ex-liquidateur de la paroisse de St-Antoine de la Bale de Fèbvre, et étant divers réclamations dues sur billets au montant total de \$2,553.20, suivant une liste à être annexée au présent. Le tout est vendu pour \$7,000, dont \$2,000 comptant et \$1,000 par mois, le premier paiement étant le 4 octobre prochain, avec intérêts à 7 p. c.

Les liquidateurs sont en outre autorisés à vendre à Joseph L. Belcourt notaire, une créance contre J. N. Duguay et Cie, au montant de \$5,967, pour la somme de \$4,000.

Son Honneur a permis cette transaction sur le rapport de M. Dupuis que les propriétés hypothéquées le sont pour beaucoup plus qu'une vente judiciaire de l'ensemble rapporterait dans le moment.

Les liquidateurs ont aussi présenté une troisième requête demandant à ce que leur travail soit partagé entre eux sans toutefois vouloir se soustraire à leurs droits et responsabilités conjoints, mais dans le but de faciliter la prompt liquidation de l'actif de la banque.

M. McKinley

Vante le patriotisme des volontaires américains

Pittsburg, 29.—Le président McKinley assistait à la rentrée dans ses foyers de 10e régiment de volontaires de la Pennsylvanie, qui vient de passer plus d'un an aux Philippines.

M. McKinley a fait, à cette occasion, un discours dans lequel, après avoir loué le patriotisme des volontaires qui sont restés aux Philippines plusieurs mois après l'expiration de leur temps de service, il a réaffirmé la résolution du gouvernement américain de faire reconnaître dans l'archipel océanique l'autorité des Etats-Unis. Selon M. McKinley, les droits de propriété des Etats-Unis sur les Philippines sont clairement établis; il est inutile de perdre son temps en pourparlers ou de suspendre les opérations avant que l'autorité américaine soit reconnue sans conteste.

M. McKinley dit que les premières hostilités ont été l'oeuvre des Philippines, que ceux-ci ont méconnu les usages de la guerre, qu'ils ont agi, traitement, etc. et qu'ils ont méconnu les droits de propriété des Etats-Unis sur les Philippines, et qu'ils ont méconnu les droits de propriété des Etats-Unis sur les Philippines, et qu'ils ont méconnu les droits de propriété des Etats-Unis sur les Philippines.

Le gouvernement américain est décidé à poursuivre la campagne, à envoyer aux Philippines de nouveaux renforts, et à assurer coûte que coûte l'établissement de l'autorité incontestée des Etats-Unis sur l'archipel.

Une délégation de St-Valier

Une délégation composée de M. Cléophas Maréchal, maire, et de M. F. X. Lamotte, Eusèbe Gosselin, Elzéar Lecomte, sr., Joseph Casgrain et Théophile Tanguay, de St-Valier, s'est rendue hier auprès de Mgr Bégin au sujet de la reconstruction de l'église de cette paroisse, devenue trop étroite pour les besoins du culte.

Sa Grandeur a reçu ces messieurs avec sa bienveillance ordinaire en les assurant qu'elle prendrait en très sérieuse considération leurs représentations.

La compagnie du Richelieu

Les bateaux du jour de la compagnie du Richelieu, faisant le trajet entre Québec et Montréal, ne font plus ce service comme nous l'avons déjà annoncé.

Les bateaux réguliers quitteront désormais Québec et Montréal tous les jours à 5.30 heures de l'après-midi, et le dimanche à 3 heures p.m. Sur le route de St-Jean, il y aura deux bateaux pour un certain temps; ils quitteront Québec tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis à 8 heures du matin.

Pour accommoder les familles encore en villégiature, un bateau spécial quittera la Rivière au Loup et la Malbaie le 5, le 12 et le 16 de septembre, faisant raccourci avec le bateau de Montréal qui quittera Québec à 5.30 heures de l'après-midi.

Echappée belle

UN OFFICIER DE LA MARINE A L'EAU

L'entente secrète

Entre les gouvernements canadien et américain

C'est l'organe du ministre des postes qui l'a publiée

Washington, 30.—Il est sans doute impossible d'obtenir une confirmation officielle de l'histoire, publiée d'ici, au sujet de la conclusion d'une entente secrète, entre les membres canadiens et américains de la commission internationale. Il est cependant hautement significatif que la dépêche, qui a été expédiée d'ici, au sujet de l'entente publiée dans la "Press" de Philadelphie, dont le rédacteur est l'hon. Emory Smith, le ministre des Postes aux Etats-Unis, parce que ce journal est généralement considéré comme l'organe de l'administration.

L'arrangement, tel que publié par la "Press" est substantiellement le même que celui mentionné dans la dépêche publiée dans les journaux américains par la Presse Associée, mardi. On ajoute que les commissaires canadiens ont assuré à leurs collègues américains que le Bureau des affaires étrangères, à Londres, approuverait tout ce que les canadiens feraient. La nouvelle de la visite de sir Wilfrid Laurier et de sir Louis Davies, en Angleterre, donne une signification toute spéciale au fait qu'il vient d'être signalé, et au assure de plus que cette visite avait trait à l'arrangement en question.

UNE AFFAIRE MUTUELLE

Ce que le ministre des Postes, M. Smith, n'a pas dit, est le fait que les commissaires américains font partie d'un arrangement qui donne à l'entente qui vient d'être conclue, une valeur spéciale pour l'administration MacKinley.

De même qu'une telle entente sur les questions en litige entre les deux pays, entre le gouvernement Laurier, elle aidera aussi à l'administration MacKinley dans la prochaine campagne. L'entente doit être en force non pas jusqu'à "novembre 1900", mais jusqu'à décembre. Ainsi la question canadienne serait au repos et même jusqu'à un certain point réglée, et l'administration actuelle ne serait embarrassée par aucune question désagréable durant la prochaine campagne présidentielle.

La "Press" dit de plus: "Il n'est que juste de présumer que sir Wilfrid Laurier et ses lieutenants de confiance, vont se hâter de nier cette entente secrète et poursuivra leur campagne électorale avec succès."

Cette entente secrète, on doit le comprendre, n'est pas une affaire de record diplomatique, mais néanmoins elle est digne et elle a été conclue comme résultat d'une longue série de conférences confidentielles, conduites par des tiers de confiance.

Les officiers du département de l'Etat, comme cela est bien naturel, refusent de discuter la nouvelle de cette entente secrète. Ils ont cependant déclaré qu'ils n'ont aucune intention d'un semblable arrangement. Mais la croyance que l'organe du maître général des Postes repose dans l'affaire, lui donne une autorité qui ne peut être niée d'une façon satisfaisante.

Les chutes de la Chaudière

LE CONTRAT POUR LES UTILISER EST DONNE

LA CIE AURA UNE FORCE DE 5,000 CHEVAUX-VAPEUR

Devant l'hon. W. W. Larue, N. P., a été signé hier, le contrat entre le Canadian Electric Light Company, représenté par son président, M. John Breaker et M. Charles H. Dent, président de la Engineering Contract Company, de New-York, pour la construction d'une centrale aux chutes de la Chaudière, dans le comté de la Nouvelle-Écosse, sur un site qui lui donnera une longueur totale de 1,000 pieds. Le tout sera prêt vers le 10 mars 1900. Avec cette centrale, la compagnie disposera d'une force de 5,000 chevaux-vapeur.

Produits Pharmaceutiques

DE LA MAISON

J. B. MORIN

325 RUE ST-JOSEPH

Vis-à-vis la Congrégation d St-Roch

Les préparations que nous présentons au public et sur lesquelles nous désirons appeler l'attention, ne sont pas des produits nouveaux, car ils sont déjà depuis quelques années sur le marché et les intéressés ont eu l'occasion d'en éprouver les bienfaits, comme le prouve pleinement le favorable croissant de ces remèdes qui deviennent de plus en plus populaires. Nous ajouterons que toutes ces préparations sont le fruit de patientes études et de minutieuses recherches faites le plus consciencieusement qu'il soit possible; c'est pourquoi nous ne craignons pas d'affirmer qu'elles sont aussi efficaces dans tous les cas pour la guérison de ceux qui nous les présentent, que n'importe quel produit étranger. En voici l'énumération:

VIN AU CROSOITE DE HIETRE

Le plus puissant des remèdes contre les maladies de poitrine, le catarrhe, les rhumes, asthme, bronchites, etc. Il est recommandé par les médecins.

LA PURGATION DU JOUR

Rien d'aussi purgatif, pour nous débarrasser des maux de tête, étourdissements, etc. En vente partout à 10 cts la boîte.

L'ALCOOLICIDE contre l'ivrognerie

Cette préparation est facile à prendre et a déjà fait beaucoup de bien et tous ceux qui sont portés à abuser des boissons fortes devraient se procurer s'ils veulent guérir. L'Alcoolicide a été prescrit par des médecins toujours avec succès.

LE SOURIRE

Le mal aux lèvres si fréquent à certains temps de l'année est parfaitement guéri par ce remède.

LIVRES

Très Intéressants et Recommandables

POUR LES BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES

Tarif Spécial pour l'acheteur d'un grand nombre de volumes

Œuvres de M. Maryan

Excellents romans contemporains, écrits avec soin par une plume fine et exercée, et qui tout le monde peut lire avec intérêt et profit.

Chez les autres

Un mariage de convenance . . . 50
Un legs . . . 50
L'envers d'une dot . . . 50
La fortune de Montigny . . . 50
Anne de Valmoir . . . 50
Kate . . . 50
Lady Frida . . . 50
Mademoiselle de Keryalliez . . . 50
Primavera . . . 50
Ombeline de la Presnaye . . . 50
La cousine d'Esther . . . 50
L'Hotel St-Joseph . . . 50
Un Portrait de Famille . . . 50
Les Tuteurs de Famille . . . 50
Ellen Gordon . . . 50
Anne . . . 50
L'Erreur d'Isabelle . . . 50
La Faute du Père . . . 50
L'Épave de Paule . . . 50
Les Amours des Gibbaltaires . . . 50
Rosa Trovati . . . 50
Une Nièce d'Amérique . . . 50
Un Nain . . . 50
La Maison de Famille . . . 50
Une dette d'honneur . . . 50
Le Secret de Solange . . . 50
Une cousine pauvre . . . 50
La Peullearie . . . 50
Le Mystère de Kerhir . . . 50
Le Pont sur l'Oiseille . . . 50
Odette . . . 50
Le Roman d'une Héritière . . . 50
La Prieuré . . . 50

CONCOURS DE TIR

LE 87e BATAILLON

L'association de tir du 87e bataillon a tenu son concours annuel de tir hier, à St-Joseph de Lévis.

Il y avait cinquante concurrents environ. Le li. Klafriet qui agissait comme officier du tir a donné satisfaction générale.

Voici quelques-uns des résultats du concours: 200, 400 et 500 verges, 5 coups à chaque distance.—Sergt. Huot, 46; Capt. Pageau, 41; Sergt. Allan, 44; Sergt. Delisle, 41; Lt. Picard, 39; soldat Conroy, 34; Capt. Panet, 34; soldat Carroll, 33; soldat L. Mailly, 31; Capt. O'Farrell, 20; Sergt. Major Kelly, 28; Lt. Laurière, 26; Capt. Blondeau, Jr., 25.

Deuxième concours, 400 et 500 verges, 7 rondes.—Sergt. F. Delisle, 40; Capt. Panet, 39; soldat Conroy, 34; soldat J. Drolet, 30; soldat J. Jolin, 29; Capt. O'Farrell, 29; Sergt. H. H. 28; Sergt. Watt, 27; soldat P. Bédard, 25; Sergt. O. Picard, 23; Sergt. Laurin, 22.

Concours de consolation, 500 verges, 7 rondes.—soldat Paradis, 15; Capt. J. Blondeau, Sr., 13; soldat Mailly, Jr., 9; Lt.-col. Laurin, 8; Sergt. Huot 7.

Un malheureux de St-Thomas

A deux doigts de la mort

Un homme disant résider à St-Thomas de Montmagny et se nommer Isaac Paradis, l'échappé belle dans la nuit de mardi dernier, ayant troqué sacrifié à Baodun, ne put se rendre à son hôtel et fut trouvé couché sur la voie du Grand Tronc, à l'aube du jour, près de la gare de Lévis.

Marché de Québec

Table of market prices for various goods including flour, oil, sugar, and other commodities. Columns list item names and their corresponding prices.

La double noyade

NOUVEAUX DETAILS

Voici sous quelles circonstances la double noyade que nous avons annoncée brèvement hier, est arrivée. Vers les 11 heures, quatre jeunes filles, du nom de Gillespie, dont deux étaient les filles de M. James Gillespie, riche cultivateur de l'endroit, Alice et Meldred, accompagnées de deux de leurs cousines d'Ottawa, Helena et Frances Mary, étaient parties, toutes joyeuses pour aller se baigner dans la rivière St-Charles, très basse en cette saison de l'année, mais qui, à certains endroits cache des remous fort dangereux, surtout près du pont en fer de l'Épave.

Cœur de Femme

Les palpitations sont l'expression d'un trouble fonctionnel du cœur, dont les battements deviennent nombreux, sensibles, incommodes, irréguliers et tumultueux. Presque toujours elles affectent surtout les femmes et les jeunes filles. Le travail de la digestion, surtout lorsqu'il est laborieux et accompagné de gaz dans à des fermentations anormales, gêne les mouvements du cœur et produit au siège de l'organe de la circulation des désordres auxquels il importe de remédier par une médication scientifique et rationnelle.

La question du Transvaal

PROPOSITION D'UNE COMMISSION CONJOINTE

On croit qu'une autre conférence aura lieu à Capetown. Les Boers considèrent la guerre comme inévitable.

COMMENTAIRES DE LA PRESSE

Londres, 30.—Les journaux dans leurs commentaires sur la réponse du président Kruger aux dernières propositions de M. Joseph Chamberlain, secrétaire d'Etat, pour les colonies, sont unanimes pour faire remarquer que la crise actuelle au Transvaal devient de plus en plus sérieuse. En même temps les journaux en question expriment leur inquiétude au sujet de la limite des concessions que le président Kruger est disposé à faire.

Une déclaration officielle sur ce sujet n'a été publiée, mais on croit que la limite des concessions est la réduction de cinq ans de la période de séjour pour l'obtention des droits électoraux pour les étrangers et l'augmentation du nombre de ceux-ci au volksraad. Si cette assertion est exacte, dit le "Globe", la diplomatie n'aura bientôt plus à s'occuper de cette affaire.

C'est une obligation.

Celui qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se résoudre à attendre que la mort survienne sans essayer de tout ce qui est en son pouvoir pour se débarrasser de la maladie.

J. E. P. RACHOT, 26, rue St-Joseph, Québec.



CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le 1er et après Lundi, le 19 Juin 1899, les trains quitteront tous les jours (Dimanche excepté) comme suit:

LEVIS-DEPART Express pour St-Jean, Halifax et Sydney, le 12.45 A.M. Pour Montréal (tous les jours) et compris le Dimanche, le 12.30 P.M. Pour Rivière du Loup, le 1.20 P.M. Pour Montréal, le 11.45 P.M. Accommodation pour Rivière du Loup et Campbellton, le 8.00 A.M. Pour Rivière du Loup, le 6.45 P.M.

ARRIVE Express de Montréal (tous les jours) compris le Dimanche 12.30 A.M. De Halifax, Sydney et St-Jean (tous les jours) excepté les Laxis, le 12.05 P.M. De Montréal, le 1.05 P.M. De Rivière du Loup, le 11.60 P.M. Accommodation de Rivière du Loup (Mardi et Vendredi), le 4.15 A.M. De Rivière du Loup, (Lundis, Mercredis, Jendis, Samedis), le 6.00 A.M. De Rivière du Loup et Campbellton, le 10.45 A.M. Tous les trains circulent sur le Standard Times.

Chairs vestibule à dîner et dortoirs sur tous les trains express.

D. R. McDONALD, Agent de passagers.

LIVRES DEMANDES

ON DEMANDE à acheter les ouvrages suivants: Une Seconde Année, par l'abbé H. R. ... Vie de Mar de Laval, par l'abbé Gosselin. Les Évangiles de Québec, par Mgr Toussaint. Un manifeste libéral, par le P. Bernard. S'adresser par lettre, en mentionnant le prix demandé, à RAOUL RENAULT, 14 août, Boite de Poste 142, Québec.

Advertisement for 'Le Fer Bravais' (Iron) medicine, highlighting its benefits for strength and health. Includes the text 'MANQUE DE FORCES' and 'LE FER BRAVAIS'.

LIVRES NOUVEAUX

- A REDUCTION Dernière Brevette de R. P. de Navignan. In-12. 0.50 Apparitions et révélations de N.-S. Jésus-Christ et de la Vierge à Pauline Péridé, par Cuquel. In-12, 625 p. illustré. 0.90 Saint Augustin de Canterbury, par le R. P. Tron. In-12. 0.40 Entretiens Eucharistiques et discours de premières messes, par le P. Vandon. In-12. 0.60 Dictionnaire de Théologie, par l'abbé Bergier. 8 vols in-8, de ml-rel. veau, un peu fatigué. \$4.00 La France Catholique et la France Juive, par Magdeleine. 2 vols in-12. 1.75 Voyage en Orient, par l'abbé Polydore. In-12, 405 p. 0.50 Institutions Juris Ecclésiastiel, par Maké. 2 vols in-8. 1.50 Les éléments du latin de l'Église. In-12. 0.25 Sermons choisis de Bossuet. In-12, d-rel. ch. 0.75 Souvenirs de première communion. In-18. 0.25 L'Eucharistie, centre de la vie chrétienne. Les États-Unis, par C. de Varigny. In-12. 0.50 Les Commandements expliqués. In-8, carré, 736 p. 1.75

Advertisement for 'Papiers Photographiques E. Lamy' (Photographic Papers), listing various types of papers and their prices.

Pour Crampes, Frissons, Colique, Diarrhée, Dysenterie, Choléra-Morbus et toutes maladies des intestins, AUCUN REMÈDE N'ÉGALE LE

PAIN-KILLER

49 années d'expérience prouvent que le PAIN-KILLER de PERRY DAVIS est le meilleur remède de famille pour Brûlures, Meurtrissures, Entorses, Rhumatisme, Névralgie, et Mal de dents. Vendu Partout à 25c. et 50c. la Bouteille. Prenez garde aux contrefaçons et aux viles imitations.

Mort aux Mouches

L'hiver qui vient de disparaître a été l'un des plus neigeux que nous ayons eu depuis quelques années, et chacun sait que beaucoup de gens ont souffert de mouches; ainsi on peut entendre, que cet été sera sans ce rapport, des plus fertiles, et l'on s'occupe déjà à se prémunir contre ces hétéroclites et assourdissants, qui ne respectent rien et par leur nombre sont la terreur des ménagères qui se donnent tant de mal pour donner à leur logis un air propre et gai. Heureusement qu'en ce qui est de la science, on trouve remède à tout et s'ingère à faire disparaître ce qui jusqu'à présent peut avoir contribué à faire les désastres de notre pays.

LE VENCEUR

EN VENTE PARTOUT 50c la feuille EN GROS ET EN DETAIL CHEZ J. B. MORIN PHARMACIEN 325, rue St-Joseph QUEBEC

Large advertisement for 'MALADES NE PERDEZ PAS COURAGE!' (Sick people do not lose courage!). It promotes a medicine for consumption, bronchitis, and asthma, and includes the text 'VIN A LA CREOSOTE DE HETRE A LA GENTIANE ET A LA NOIX VOMIQUE'.

Advertisement for 'DISCOURS ET CONFÉRENCES' (Discourses and Conferences) by Th. Chapais, featuring a volume of 340 pages on the 'PAIN-KILLER'.

Advertisement for 'BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de Soulaac' (Benedictines from the Abbey of Soulaac), a dental medicine.

Advertisement for 'Eau de Mélisse des Carmes BOYER' (Melissa Water of the Carmes BOYER), a medicinal water.

Advertisement for 'PAPIER FAYARD ET BLAYN' (Fayard and Blayn Paper), a medicinal product.

Un p'tit homme QUI SE POUSSE

On lit dans le "Soleil" d'hier soir, que M. Chs Gaurreau, député de Trémouctou, continuant la visite de son comté, a parlé dimanche après la messe à St-Antoine, qu'il devait parler au Portage après vêpres, qu'il a descendu au qual où il a rencontré une poignée d'amis, puis qu'il est reparti pour l'île Verte, etc.

Une autre dépêche arrive... M. Gaurreau ayant changé d'avis juge à propos d'aller informer le député canadien et le "Soleil" ajoute cette autre dépêche:

Rivière du Loup, 29.—M. Gaurreau est sur le train. Il devra rencontrer en route M. Sutherland, M.P., et le juge Choquette.

Il nous reste à savoir si M. Gaurreau a bel et bien rencontré MM. Sutherland et Choquette, si M. Gaurreau leur a payé la traite, où il a descendu, par quel cocher il s'est fait conduire chez lui, si l'on a été heureux de le revoir, à quelle heure il s'est couché, si l'aurore l'a trouvé debout contemplant la mer, enfin comment il a occupé ses journées de lundi et mardi.

Franchement, ce p'tit homme est d'un ridicule accompli.

Les gens du "Soleil" ont beau être badauds nous ne les crovons pas responsables de toutes ces nialiseries et jusqu'à preuve du contraire nous tenons M. Gaurreau personnellement responsable du ridicule dont il se couvre régulièrement toutes les semaines.

Montréal a une centenaire, Mme Galipeau qui demeure au No 140 de la rue St-Charles Borromée. Cette bonne vieille est née au mois de janvier 1793, c'est-à-dire qu'elle a 106 ans.

Un cablegramme de Londres au "Mail and Empire" annonce que l'on attend sir Wilfrid Laurier prochainement pour discuter la question de la frontière de l'Alaska.

L'exposition de Sherbrooke s'ouvrira lundi prochain. Le nombre des entrées reçues assure un succès considérable.

Le "Soleil" mentionne deux nouvelles candidatures à Lotbinière, celles de M. Albert Lemay, jeune avocat de talent et d'avenir et M. Tremblay notaire de St-Agapit qui doit avoir non moins de talent et d'avenir, bien que le "Soleil" ne le dise pas.

Nous apprenons avec regret la mort de Mme veuve René Hémon, décédée à Hébertville, le 29 du courant à l'âge de 65 ans.

Mme Hudon était une fervente catholique et une mère de famille modèle. Elle était la mère de M. le curé de Tadoussac.

Nous offrons à la famille en deuil nos plus sympathiques condoléances.

UNE MANUFACTURE FERMÉE A LEVIS

MM. J. D. King et Cie, fabricants de chaussures de Toronto et de Lévis, ont décidé de fermer leurs deux manufactures de Lévis et de quelques-uns de leurs employés ont déjà été remerciés de leurs services. Sous la présente administration, les manufactures de Lévis faisaient de bonnes affaires et donnaient de l'ouvrage, règle générale, à 225 personnes, qui vont être sans emploi d'ici à six semaines, époque de la fermeture des manufactures. On attribue la fermeture de ces manufactures à des difficultés que sont survenues entre le conseil de ville et les fabricants au sujet du bonus accordé par le conseil de Lévis, qui devait payer \$100 par année pendant un certain nombre d'années après que les manufactures auraient été en opération pendant un certain temps.

Le printemps dernier, les fabricants ont poursuivi la corporation pour \$2,000 montant du bonus accordé, mais le tribunal n'a accordé qu'un bonus d'une année. La corporation en a appelé de ce jugement, et l'on dit que c'est pour éviter de nouvelles difficultés et à cause du délai dans le paiement du bonus, que les fabricants ont résolu de fermer leurs manufactures de Lévis.

Les médecins

Leur convention annuelle à Toronto

Plus de 400 délégués des provinces canadiennes et des Etats de la République américaine ont assisté, hier matin, à 10,30 hrs, à l'ouverture de la 32e convention annuelle de l'Association Médicale Canadienne, tenue dans la salle des spectacles de l'Ecole Normale, à Toronto. A part les conférences scientifiques, les fils d'Esculape de Toronto ont préparé bon nombre d'amusements pour les visiteurs.

Le cabinet d'Ontario

L'hon. G. W. Ross succédera à M. Hardy

Toronto, 31.—Le "Mail and Empire" se dit en position d'annoncer que l'hon. G. W. Ross succédera bientôt à l'hon. M. Hardy, comme premier ministre.

Les conservateurs de Toronto

Grands assemblés le 8 septembre

Toronto, 31.—La Ward Six Conservative Association, est à préparer une grande assemblée qui aura lieu en cette ville, le 18 septembre prochain, anniversaire de la grande victoire remportée en 1878, par les conservateurs avec la National Association. L'hon. M. Foster sera présent, et il prononcera un discours que vient de faire sir Richard Cartwright.

La triste noyade d'hier

Enquete du coroner

VERDICT

A 9 heures, ce matin, le coroner Belliveau s'est rendu à la résidence de la famille Gillespie, à la Petite Rivière, pour y tenir une enquête sur les cadavres des jeunes filles Alice, âgée de 20 ans, institutrice au National School à Québec, fille de M. James Gillespie de la Petite Rivière, et Helenna, âgée de 15 ans, fille de M. Georges Gillespie d'Ortawa, noyées accidentellement hier midi dans la Rivière St-Charles, près du viaduc de l'Aqueduc. Un jury composé comme suit est assermenté: MM. Frank Connolly, chef, Elzéar Savard, Victor Pepin, Téléphone Savard, Robt. W. Lampron, Olivier Giroux, Adolphe Emond, Charles Barbeau, Arthur Cardinal, Robert Horsack, Arthur Légaré et Joseph Dignard.

Les deux cadavres reposent sur le même lit dans une petite chambre de la vaste maison, où les jurés sont allés les visiter. Elles ont été parées de couronnes de fleurs et recouvertes d'un drap blanc, ce qui fait encore paraître plus pâle leur figure très peu changée.

La famille au complet s'était réfugiée dans un grand hangar en arrière de la résidence afin de ne pas assister aux préséances de l'enquête. Hier soir, seulement on a appris à la jeune Meldred que l'on avait déposé chez M. John Jack, la triste nouvelle de la noyade de sa sœur et de sa cousine; elle a paru ne pas y croire en premier lieu mais elle a reçu la pénible nouvelle sans choc apparent étant donnée d'une très forte constitution à qui seule elle doit d'avoir été sauvée.

L'infirmité des parents ne peut se décrire, le père surtout semble littéralement accablé et ne peut s'empêcher de donner libre cours à ses larmes.

LE VERDICT

JOHN JACK, cultivateur, un voisin est le premier témoin entendu. Il déclare avoir vu les jeunes filles accompagnées de M. James et Meldred Gillespie se rendre sur les bords de la rivière St-Charles, pour y prendre un bain en compagnie de deux jeunes Ramsay, leurs cousins. Meldred et Helenna Gillespie, cette dernière noyée, étaient en promenade à Québec depuis six semaines et devaient retourner hier par le train de 2 hrs. A midi moins le quart il aperçut par sa fille que les demoiselles Gillespie se dirigeaient à la rivière près du viaduc de l'Aqueduc où il aperçut une foule de personnes et la jeune Frances couchée sur la grève. Il sauta dans une embarcation avec ses deux fils et se mit à faire des recherches pour les corps des deux victimes avec l'aide de quelques autres. Après une dizaine de minutes ils réussirent à retirer le cadavre de Helenna, la plus jeune, le vêtement blanc d'Alice se distinguant au fond de l'eau et cinq minutes plus tard, le second cadavre était retiré. Il envoya chercher le Dr Arthur Watters immédiatement, la jeune Frances étant à demi morte. Elles sont actuellement sous les soins du Dr Parke et en voie de rétablissement.

M. MAGLOIRE EMOND, l'un des gardiens du pont de l'Aqueduc est entendu. Il était à fendre du bois près de son hangar faisant face à la rivière lorsqu'il a entendu des cris de joie partant de la direction du pont de l'Aqueduc et a aperçu quatre jeunes filles se tenant par la main et prenant à fait cher l'embarcation qui est resté au pont. Il a considéré qu'elles s'avanceraient trop sur le viaduc et quelques instants après les exclamations de joie s'étaient changées en cris de détresse; cet endroit est parfois profond de dix, quinze et dix-sept pieds et le fond est composé de sable mouvant.

Il aperçut alors trois des jeunes filles dans le remous et se mit à courir à leur secours, mais n'ayant pas de rames son frère Wilford lui en a fait une qu'il n'a pu saisir et le mouvement a fait chavirer l'embarcation et elle est tombée lui-même à l'eau. Son frère lui a alors tendu une zaffe à laquelle il s'est cramponné et arrivé à terre il est reparti de suite à l'endroit de l'accident en compagnie de M. Israël Latulippe. La jeune fille Frances a été retirée la première et déposée sur le rivage avec Meldred. Les deux autres ont été retirées quelques minutes après. Il y a deux petits garçons de huit à dix ans sur le rivage. M. A. M. E. SAVARD, le témoin répond que même s'il eût eu un avion il n'aurait pas pu sauver les jeunes filles car elles étaient trop en eau profonde dans le moment.

M. ISRAËL LATULIPPE, magon est le témoin suivant et corrobore entièrement le témoignage précédent à l'exception qu'il s'est jeté à l'eau et a pu sauver la jeune fille Meldred en la saisissant par une main; il ne voyait à ce moment que la chevelure et les mains de la jeune fille. Pour rescendre le rivage il a vu les deux autres jeunes filles qui lui tendait la main à son tour. Elles étaient presque épuisées, avec son fardeau. Etant retourné sur le lieu de l'accident, il put avec l'aide de M. Emond sauver Frances, qui flottait sous cinq ou six pieds d'eau. Il a ensuite retiré de l'eau le cadavre de l'une des jeunes filles et l'autre fut retrouvée pendant qu'il conduisait à terre la précédente dévouée.

M. WILFRID EMOND, entendu ensuite rapporte à peu près textuellement le témoignage rendu par son frère M. Magloire Emond.

Le Dr ARTHUR WATTERS dépose et dit que vers les 11,30 hrs, il a reçu un message téléphonique le demandant en toute hâte au pont de l'Aqueduc où un enfant venait de se noyer. A son arrivée il a prodigué ses soins à une jeune fille qui venait d'être retirée de l'eau et qui était comateuse; la respiration artificielle l'a fait reprendre ses sens. On lui a dit alors qu'il y en avait deux autres Alice et Helenna Gillespie sur le rivage; j'en ai fait l'examen externe et il n'y a aucune marque de violence, et d'après ce qu'il a vu, elles sont mortes d'asphyxie par submersion.

WILLIAM McKENNEN, âgé de 15 ans, est assermenté. Il était à pêcher sur la rivière et a aperçu les quatre jeunes filles dans l'eau et l'une d'elles perché sur un banc de sable, au bord du remous et les autres enfoncées dans l'eau. Un des petits garçons qui les accompagnaient a plongé mais est revenu de suite à la surface. L'autre petit était resté sur le rivage. Il a alors crié à M. Emond que quel qu'un se noyait, et c'est alors que ce dernier est arrivé sur le lieu de l'accident.

LE VERDICT

D'après les témoignages entendus à l'enquête, les jurés sont d'accord à rendre un verdict de "noyade accidentelle".

Le père de l'infortunée jeune Hel...

Un triste accident Au chateau Bigot

Un malheur vient de frapper la famille Kirouac.

C'est l'habitude de cette brave famille d'aller tous les ans, faire un pique-nique quelque part. On s'amuse joyeusement et l'on se repose d'autant plus que tous les parents.

Hier matin, quarante-trois membres de la famille Kirouac partaient pour aller passer la journée au Château Bigot, devenu endroit de pique-nique très fréquenté.

La journée se passa dans la joie. On s'amusa à qui mieux mieux. Vers 5 heures on se disposait à rentrer en ville et l'on préparait les bagages, lorsqu'un coup de feu et un cri de douleur retentirent en même temps.

Voici ce qui était arrivé: M. Jules Parry, allié à la famille Kirouac avait promis la journée à tirer au blanc pour s'amuser. Au moment du départ, il changea son arme pour tirer un dernier coup, lorsque le fusil s'empara dans une branche, le coup partit avant que M. Parry eût le temps de le diriger. Le jeune Edouard Kirouac, âgé de 15 ans, fils de M. Francis Kirouac, employé au département des Terres de la Couronne, et veuve de M. Parry, qui se trouvait à quelque distance, reçut la décharge dans la cuisse. La balle fractura l'os, et sortit du côté opposé après avoir croché une cheffe que le blessé portait dans son pantalon.

Mme Kirouac et ses parents s'empressèrent de faire les pansements les plus urgents, puis le pauvre blessé fut ramené en ville par M. Arthur Brousseau, propriétaire du Château Bigot et conduit à l'Hôtel-Dieu où le Dr Catellier fut mandé.

Le jeune Kirouac, résigné à tout, consentit à se laisser couper la jambe si c'était le seul moyen de lui sauver la vie.

Après un examen attentif de la plaie, cependant, les médecins ne crurent pas prudent de faire l'amputation et ils se bornèrent à réduire la fracture et à panser la plaie avec tous les soins possibles.

On espère que le blessé en réchappera, mais la gangrène est à craindre. On nous informe ce matin que dans le but de prévenir tout accident, M. Brousseau, propriétaire du Château Bigot, a décidé de ne plus permettre l'usage des armes à feu, sur son terrain.

LES FANOUES

La circulation de la Banque Jacques-Cartier

Montréal, 31.—On est en mesure d'affirmer que la circulation de la Banque Jacques-Cartier qui, au mois de juillet dernier, était de \$4,900,000,000 est actuellement de \$2,620,000,000. La Banque a donc racheté dans le cours du mois, \$2,280,000,000 et elle continue à effectuer ce rachat chaque jour.

LA BANQUE VILLE-MARIE

M. Kent, l'un des liquidateurs de la Banque Ville-Marie, a été avisé de ce que le retraitement que 25 p. c. de leurs dépôts, et depuis le jour où l'on a commencé les dépôts, à l'Hôtel Royal, dit M. Kent, et on n'a pas déclaré que l'actif de la Banque paraissait devoir payer 53 cts, et il n'y a absolument rien de changé dans la situation et il ne sera pas possible d'ici à deux mois, pour les liquidateurs, de donner aucune estimation corrigée de la valeur de l'actif. L'estimation de 50 cts représentait les probabilités d'après les renseignements que nous avions pu recueillir dans le temps.

LA BANQUE DU PEUPLE

Chacun sait que les directeurs de la Banque du Peuple pourront prendre possession de l'actif de cette institution en déduction en payant aux déposants 45 p. c. de la balance qui leur est due, soit 204 p. c. du montant primitivement 204.

L'acte relatif cet arrangement a été adopté à la dernière session du parlement et sanctionné le 11 août courant.

Les directeurs ont trois mois, du jour de la sanction de l'acte, pour remplir leur obligation et se libérer. Ils n'attendront cependant pas cette échéance. Vers le 20 octobre prochain ou au commencement de novembre, ils entendent remettre aux représentants des déposants, MM. John Crawford et Jérôme Decroix, M. P. P., et à M. G. A. Mailloix, de Québec, la somme de \$500,000 qui représente les 45 p. c. qu'ils sont tenus de payer.

San Domingue

Les révolutionnaires marchent sur la capitale

Santo-Domingo, 30.—Quelques-uns des révolutionnaires ont pour chefs Ramon Cacerès et Horacio Vaquez. Les villes de San Francisco de Macoris, de La Vega Real et de Cotuy sont au pouvoir des révolutionnaires, qui marchent sur la capitale. Le gouvernement a nommé une commission composée de MM. C. N. Moya, Léon, Vasquez, Espallat, Pena et Reynoso, qui sont chargés de se rendre auprès des révolutionnaires et de leur offrir de ce qu'ils veulent. Il ne sera rien fait avant le retour de la commission. Jusqu'à présent, il n'a pas été tiré un seul coup de fusil en cette ville. Si aucun arrangement n'est conclu, le gouvernement, dit-on, prendra des mesures énergiques pour réprimer l'insurrection et on s'attend à des troubles sérieux.

Tentative d'assassinat

LE PRESIDENT DU CHILI

Santiago de Chili, 31.—Une bombe, qui heureusement n'a pas fait explosion, a été déposée aujourd'hui sur le balcon de la résidence du président.

Sanctago de Cuba, 31.—Le général Jimenez, chef révolutionnaire, aspi...

Un triste accident

Un malheur vient de frapper la famille Kirouac.

C'est l'habitude de cette brave famille d'aller tous les ans, faire un pique-nique quelque part. On s'amuse joyeusement et l'on se repose d'autant plus que tous les parents.

Hier matin, quarante-trois membres de la famille Kirouac partaient pour aller passer la journée au Château Bigot, devenu endroit de pique-nique très fréquenté.

La journée se passa dans la joie. On s'amusa à qui mieux mieux. Vers 5 heures on se disposait à rentrer en ville et l'on préparait les bagages, lorsqu'un coup de feu et un cri de douleur retentirent en même temps.

Voici ce qui était arrivé: M. Jules Parry, allié à la famille Kirouac avait promis la journée à tirer au blanc pour s'amuser. Au moment du départ, il changea son arme pour tirer un dernier coup, lorsque le fusil s'empara dans une branche, le coup partit avant que M. Parry eût le temps de le diriger. Le jeune Edouard Kirouac, âgé de 15 ans, fils de M. Francis Kirouac, employé au département des Terres de la Couronne, et veuve de M. Parry, qui se trouvait à quelque distance, reçut la décharge dans la cuisse. La balle fractura l'os, et sortit du côté opposé après avoir croché une cheffe que le blessé portait dans son pantalon.

Mme Kirouac et ses parents s'empressèrent de faire les pansements les plus urgents, puis le pauvre blessé fut ramené en ville par M. Arthur Brousseau, propriétaire du Château Bigot et conduit à l'Hôtel-Dieu où le Dr Catellier fut mandé.

Le jeune Kirouac, résigné à tout, consentit à se laisser couper la jambe si c'était le seul moyen de lui sauver la vie.

Après un examen attentif de la plaie, cependant, les médecins ne crurent pas prudent de faire l'amputation et ils se bornèrent à réduire la fracture et à panser la plaie avec tous les soins possibles.

On espère que le blessé en réchappera, mais la gangrène est à craindre. On nous informe ce matin que dans le but de prévenir tout accident, M. Brousseau, propriétaire du Château Bigot, a décidé de ne plus permettre l'usage des armes à feu, sur son terrain.

LES FANOUES

La circulation de la Banque Jacques-Cartier

Montréal, 31.—On est en mesure d'affirmer que la circulation de la Banque Jacques-Cartier qui, au mois de juillet dernier, était de \$4,900,000,000 est actuellement de \$2,620,000,000. La Banque a donc racheté dans le cours du mois, \$2,280,000,000 et elle continue à effectuer ce rachat chaque jour.

LA BANQUE VILLE-MARIE

M. Kent, l'un des liquidateurs de la Banque Ville-Marie, a été avisé de ce que le retraitement que 25 p. c. de leurs dépôts, et depuis le jour où l'on a commencé les dépôts, à l'Hôtel Royal, dit M. Kent, et on n'a pas déclaré que l'actif de la Banque paraissait devoir payer 53 cts, et il n'y a absolument rien de changé dans la situation et il ne sera pas possible d'ici à deux mois, pour les liquidateurs, de donner aucune estimation corrigée de la valeur de l'actif. L'estimation de 50 cts représentait les probabilités d'après les renseignements que nous avions pu recueillir dans le temps.

LA BANQUE DU PEUPLE

Chacun sait que les directeurs de la Banque du Peuple pourront prendre possession de l'actif de cette institution en déduction en payant aux déposants 45 p. c. de la balance qui leur est due, soit 204 p. c. du montant primitivement 204.

L'acte relatif cet arrangement a été adopté à la dernière session du parlement et sanctionné le 11 août courant.

Les directeurs ont trois mois, du jour de la sanction de l'acte, pour remplir leur obligation et se libérer. Ils n'attendront cependant pas cette échéance. Vers le 20 octobre prochain ou au commencement de novembre, ils entendent remettre aux représentants des déposants, MM. John Crawford et Jérôme Decroix, M. P. P., et à M. G. A. Mailloix, de Québec, la somme de \$500,000 qui représente les 45 p. c. qu'ils sont tenus de payer.

San Domingue

Les révolutionnaires marchent sur la capitale

Santo-Domingo, 30.—Quelques-uns des révolutionnaires ont pour chefs Ramon Cacerès et Horacio Vaquez. Les villes de San Francisco de Macoris, de La Vega Real et de Cotuy sont au pouvoir des révolutionnaires, qui marchent sur la capitale. Le gouvernement a nommé une commission composée de MM. C. N. Moya, Léon, Vasquez, Espallat, Pena et Reynoso, qui sont chargés de se rendre auprès des révolutionnaires et de leur offrir de ce qu'ils veulent. Il ne sera rien fait avant le retour de la commission. Jusqu'à présent, il n'a pas été tiré un seul coup de fusil en cette ville. Si aucun arrangement n'est conclu, le gouvernement, dit-on, prendra des mesures énergiques pour réprimer l'insurrection et on s'attend à des troubles sérieux.

Tentative d'assassinat

LE PRESIDENT DU CHILI

Santiago de Chili, 31.—Une bombe, qui heureusement n'a pas fait explosion, a été déposée aujourd'hui sur le balcon de la résidence du président.

Sanctago de Cuba, 31.—Le général Jimenez, chef révolutionnaire, aspi...

FAITS DIVERS

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

La rumeur que M. le curé Bergeron de St-Raymond se retirait, n'est pas fondée. M. le curé de St-Raymond est nommé à St-Gervais pour succéder à M. Lessard qui est nommé à St-Joseph de Beauce.

PERSONNEL

M. H. Verret, avocat de la Malbaie est à Québec, en route pour Boston où il va passer une huitaine.

Madame J. I. Tarte et son fils Eugène qui étaient à la Malbaie depuis quelques jours sont revenus en ville hier en route pour Montréal. Comme nous l'avons déjà annoncé Madame Tarte était la sœur de madame Parry qui vient de mourir.

FRAPE PAR UN TRAMWAY

Hier soir, vers dix heures, un nommé Conroy venait passablement fatigué du tir au camp de Lévis, lorsqu'en passant devant l'établissement de M. C. Duquet, rue St-Jean, fut frappé par un tramway électrique et lancé à une dizaine de pieds de distance. On le releva sans connaissance et ayant la tête fendue, il se produisit un rassemblement considérable, et cinq ou six robustes gardiens prirent la victime et la portèrent à l'Hôtel-Dieu. On dit que cet accident, arrivé on ne sait comment n'aura pas de conséquences fatales.

A PROPOS DE LA DOUBLE NOYADE

M. George Gillespie, de Hull, père d'une des victimes de la noyade d'hier, est arrivé ce matin en cette ville.

La famille de M. James Gillespie entendit des craintes sérieuses pour la perte de la raison du chef de cette famille par suite du malheur qui vient de la frapper.

LUNDI FETE LEGALE

En vertu d'une proclamation qui paraîtra samedi à l'officiel, le gouvernement de Québec annonce que lundi, 5 septembre sera fête légale.

On exprime l'espoir que tous les marchands fermeront leurs établissements ce jour-là, afin de permettre à leurs employés de prendre part à la fête du Travail.

M. NAPOLEON LACASSE

ancien professeur à l'Ecole normale Laval, prépare des élèves pour les petits séminaires, et donne des leçons de français et de latin, le soir, à domicile, aux étudiants en français et en latin, 1 heure le matin et 1 heure l'après-midi; aux élèves du soir, 1 heure par jour.

LA RENOMMEE

Le grand remède français, le BAUME RHUMAL, est le remède infailible par excellence.

EN COUR DE POLICE

Le sergent détective Parry est allé ce matin arrêter le second du steamer "Turret" accusé d'assaut sur un matelot.

Le second a donné caution pour comparaître dans une huitaine.

AUX SOURDS

Une femme riche, guérie de la surdité et des bourdonnements dans la tête par le Tympan Artificiel de Dr Nicholson, et envoyé £1,000 à cet Institut, de sorte que les personnes pauvres, incapables de se procurer le "Tympan Oreille", artificiel peuvent l'avoir gratis. Adressez-vous: Département b. b. q., Institut Longcott, Gunnersbury, Londres, Angleterre.

Académie de Jésus-Marie, Sillery

LA RENTRÉE DES ELEVES Aura lieu le 1er de Septembre 11h00-

Pensionnat de Jésus-Marie

ST-JOSEPH DE LEVIS La rentrée est fixée au 4 Septembre 15h00-6125

ECOLE MENAGERE

SOUS LA DIRECTION DES Sœurs Franciscaines

Le cours ordinaire s'ouvrira LE 11 SEPTEMBRE PROCHAIN, à 9 hrs A.M.

PRIX D'ADMISSION

Pour les externes, \$3.00 par trimestre ou 25 cts par semaine. Pour les pensionnaires, de \$4.00 à \$6.00 par mois, suivant le cours qui est suivi. Le cours ordinaire s'ouvrira le 11 septembre. L'Ecole Menagère est sous la direction de sœurs formées aux Avers (Belgique) et à Paris. 23 août-159

COUVENT du BON-PASTEUR

CHARLESBOURG La rentrée des élèves au pensionnat est fixée au 4 Septembre. 21 août-10

ACADEMIE ST-LOUIS

RUE ST-AMABLE Les classes ouvriront le 1er Septembre, à 9 heures A. M. Il y aura cette année un demi-pensionnat à cette institution. 21-10

EN VENTE

LIBRAIRIE

DU CLERGE

J. P. Garneau

6, RUE DE LA FABRIQUE

Pour les Fabriques

Missels (de tous genres), Canons d'autels.

CANTONS: Prières pour Salut. Prières pour Baptêmes. Prières pour Mariages. Prières après la mort. Pro Aspersione. Ante et Post Missam.

Livrets Ante et Post Missam. Appendice au Rituel Romain. Extraits du Rituel Romain. Encens, Charbon, Hosties, Cierges, Méches, Lampions, Cahiers de Prônes.

Bancs. Confirmation. Recensement. Dîmes. Délibérations. Comptes.

Registres Perpétuels, Registres Annuels, Ordo et Calendriers (1900), Blancs de Rapports.

Reçus. Confirmation. Billets.

Graduels et Vesperaux. Paroissiens notés (nouvelle édition). Extraits du Paroissien noté. Ordres de sépulture. Méthode de plein-chant. Cantiques Légaré. Manuel des chants sacrés. Cérémoniaux.

Recueils de Neuvaines. Livre des Quarante-Heures. Chemins de Croix.

Pour Messieurs les Curés

Breviaires de tous genres. Horaire Diurne. Bénédictines. Ouvrages liturgiques les plus récents.

Sermonnaires, Cathéchismes et Méditations. Chapelets, Médailles, Images, Brochures assorties.

Grand choix d'articles de bureaux, Encre, Papier, Enveloppes, etc., etc.

Tarif Spécial pour les Bibliothèques Paroissiales

Nous avons aussi tous les livres en usage dans les écoles, ainsi que les cahiers d'application, Méthode Ahern, Méthode Langlais, Cahiers de Devoir, etc., etc.

J. P. GARNEAU

QUEBEC

Pensionnat N.-D. de Bellevue

LA RENTREE DES ELEVES AURA LIEU Mercredi, le 6 Septembre 21 août-15-E.C.

Collège de L'Islet

LA RENTREE DES CLASSES AURA LIEU Le 1er septembre prochain 19 août-5